

Cliniques universitaires Saint-Luc

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE SANTÉ : CONNAISSEZ VOS MÉDICAMENTS



Cliniques universitaires
SAINT-LUC
UCL BRUXELLES

BROCHURE EXPLICATIVE ACCOMPAGNANT
LE FORMULAIRE À REMPLIR PAR LE PATIENT

Pourquoi ?

Pour assurer une sécurité supplémentaire à votre prise en charge, il est important que le personnel médical et soignant sache précisément quels médicaments vous prenez habituellement.

L'objectif est d'éviter des erreurs médicamenteuses telles qu'une interaction, un surdosage ou une omission lors de l'adaptation de votre traitement.

En tant que patient, et avec l'aide des soignants, vous avez un rôle actif à jouer dans la bonne gestion de vos médicaments.

Comment ?

Assurez-vous de disposer d'une liste complète, exacte et à jour de vos médicaments lors de chaque visite à l'hôpital (avant votre hospitalisation, avant une consultation, avant l'évaluation pré-interventionnelle...).

Pour vous aider, un formulaire est mis à votre disposition aux différents secrétariats de consultation. Ce document est également disponible sur notre site internet : www.saintluc.be > qualité et sécurité > votre sécurité au cœur de nos soins

Quand ?

Rédigez, à domicile, la liste complète des médicaments que vous prenez actuellement. Votre pharmacien ou votre médecin ainsi qu'un membre de votre entourage peuvent vous aider dans la rédaction de cette liste. Vos boîtes de médicaments sont également une source importante d'information car elles reprennent le nom complet et le dosage du médicament.

Veiller à actualiser régulièrement cette liste (arrêt, modification ou instauration d'un médicament) afin qu'elle corresponde à votre situation en temps réel.

Quoi ?

Cette liste doit comporter le nom exact de chaque médicament, son dosage, le moment et la fréquence de prise.

Pensez à écrire tous vos médicaments :

gélule, comprimé, sirop, spray, puff, aérosol, crème, gel, goutte, injection, suppositoire, ovule, patch...

Vous allez être hospitalisé ?

Sachez que, pendant une hospitalisation, l'ensemble de vos médicaments est fourni par l'hôpital.

Veillez à ne prendre aucun médicament personnel sans l'accord d'un soignant, et ce afin d'éviter une double prise ou un risque de surdosage.

Il est essentiel que le médecin connaisse tous les médicaments que vous prenez et s'assure qu'il n'existe aucune interaction entre ceux-ci.

Après une hospitalisation, veillez également à emporter avec vous une liste reprenant les médicaments que vous devrez continuer à prendre à la maison. Selon votre état de santé, il est possible que le traitement diffère de celui que vous preniez jusqu'alors.

À l'hôpital, n'hésitez pas à interpeller votre médecin ou l'équipe soignante qui pourra vous fournir des conseils et des explications sur vos médicaments. Vous pouvez également en discuter avec votre médecin généraliste.

Lors de votre visite, n'oubliez pas de mentionner au médecin

- Vos éventuelles allergies ou intolérances médicamenteuses ;
- si vous prenez des vitamines, des plantes ou des compléments alimentaires ;
- si vous éprouvez des difficultés pour prendre vos médicaments (pour les avaler, les manipuler, ne pas les oublier...);
- les médicaments que vous avez pris récemment ou actuellement (p. ex. : antibiotique).

Les médicaments, parlez-en !



Cliniques universitaires
SAINT-LUC
UCL BRUXELLES

SUIVEZ-NOUS SUR



COMMU-DSQ-250
octobre 2018

Éditeur responsable : Thomas De Nayer / Service de communication
Photos : Shutterstock

Cliniques universitaires Saint-Luc
Avenue Hippocrate, 10 – 1200 Bruxelles
www.saintluc.be

© Cliniques universitaires Saint-Luc
Vous souhaitez vous inspirer de cette brochure ? Merci de nous contacter préalablement.